

Point n° 6 – Fiche 3 : Projet de fusion des trésoreries d'Artemare et de Belley**1 - Description synthétique de l'opération**

Dans le cadre des projets de réorganisation du réseau des services des Finances publiques, la Direction générale a donné son accord pour que soient engagés les travaux visant à la fusion de la trésorerie d'Artemare avec celle de Belley. Dans le cadre de cette opération, l'activité de recouvrement de l'impôt sera transférée au SIP-SIE éponyme, tandis que la gestion du secteur hospitalier rejoindra la trésorerie spécialisée, implantée à Bourg-en-Bresse.

La fusion des deux postes comptables, distants de 14 kilomètres, est prévue au 1^{er} janvier 2017 ; le nouveau poste fusionné sera situé sur la commune de Belley, dans les locaux de l'actuelle trésorerie.

2 - Motifs de l'opération projetée

La trésorerie d'Artemare comprend un faible effectif, de 4 emplois implantés, outre celui du trésorier. Elle doit actuellement gérer une activité très large, allant du recouvrement de l'impôt à la gestion comptable et financière de budgets communaux, intercommunaux et hospitaliers. Cette situation rend délicate la gestion de la structure et obère sa capacité à accomplir ses missions dans de bonnes conditions, notamment en cas d'absence d'un agent ou de pic d'activité.

Par ailleurs la communauté de communes actuellement gérée par la trésorerie d'Artemare (CC du Valromey) doit fusionner avec la CC Bugey Sud¹, gérée par la trésorerie de Belley, et la gestion de la maison de retraite de Champagne-en-Valromey a vocation à être rapidement confiée, comme l'ensemble des établissements sociaux et médicosociaux du département, à la trésorerie spécialisée de Bourg-en-Bresse.

Dans ce contexte, l'activité de la trésorerie d'Artemare va se voir fortement réduite et ne permettra plus de conserver sur cette résidence une structure de taille suffisante pour exercer ses missions dans de bonnes conditions fonctionnelles.

Le projet de fusion doit donc permettre de résoudre cette problématique en constituant des structures spécialisées, de taille plus importante, mieux à même de prendre en charge les missions leur revenant. En outre, en termes RH, le site de Belley, siège de la RAN et de la sous-préfecture, offre une meilleure attractivité que la commune d'Artemare, ce qui limitera les difficultés en matière de gestion des ressources humaines.

3 - Eléments relatifs à l'activité du poste

La trésorerie d'Artemare tient à ce jour la comptabilité de 23 communes et gère 103 budgets, pour une population totale de 11 612 personnes (population municipale au 01/01/2016).

La fusion de cette trésorerie avec celle de Belley aboutira à un poste unique spécialisé secteur public local, compétent pour 50 communes, 216 budgets et environ 32 000 habitants.

En matière de gestion du secteur public local, le regroupement des deux structures permettra que les ressorts territoriaux de la trésorerie et de la collectivité intercommunale résultant de la fusion des CC du Valromey et Bugey Sud se recourent exactement.

Concernant les missions de recouvrement de l'impôt, le transfert de l'activité au SIP-SIE de Belley permettra de regrouper au sein d'une même structure les activités d'assiette et de recouvrement et d'offrir aux usagers un interlocuteur unique compétent sur toute la chaîne des questions fiscales.

Enfin, la gestion de l'ESMS actuellement pris en charge par la trésorerie d'Artemare sera confiée à la

¹ Exception faite de la commune nouvelle de Haut-Valromey, qui rejoindra pour sa part la communauté de communes du plateau d'Hauteville, gérée par la trésorerie d'Hauteville.

trésorerie hospitalière départementale de Bourg-en-Bresse, ce qui poursuivra l'objectif de spécialisation à terme du poste de Belley.

Enfin les usagers, qu'ils soient contribuables, ordonnateurs ou redevables de produits locaux, continueront à disposer sur le site fusionné de Belley d'une offre de services de proximité complète, couvrant tant la gestion de l'impôt que le secteur public local.

4 - Aspects immobiliers et logistiques

Les locaux actuels des centres des finances publiques de Belley, trésorerie et SIP-SIE, permettent d'accueillir la trésorerie fusionnée et les agents transférés, sans travaux importants.

Toutes les opérations nécessaires à cette installation seront mises en œuvre au cours du 4^{ème} trimestre 2016, sous le pilotage du service immobilier-logistique de la direction, de façon à ce que les agents puissent exercer leur activité dans de bonnes conditions dès le transfert des missions à la résidence de Belley.

5 - Éléments relatifs à la gestion des personnels concernés

Les emplois figurant actuellement au TAGERFIP des deux trésoreries d'Artemare et Belley sont les suivants :

Trésorerie	Emplois implantés au 01/01/2016				
	A+	A	B	C	Total
Artemare	1	0	2	2	5
Belley	1	1	5	2	9

Dans le cadre de la restructuration, et au vu des charges transférées, les emplois de la trésorerie d'Artemare seront répartis entre les différentes structures accueillant des missions, à hauteur de trois emplois pour la trésorerie de Belley (2 B et 1 C) et de 1 emploi C pour le SIP-SIE.

D'un point de vue RH, les agents dont l'activité sera transférée seront invités à exprimer leurs choix d'affectation ; sauf demande particulière, ils conserveront leur affectation nationale (direction/RAN/mission-structure) et bénéficieront d'une priorité pour suivre leurs missions au sein de la structure d'accueil.

À ce jour, eu égard aux effectifs de la trésorerie d'Artemare et sous réserve des prochains mouvements de mutation, quatre agents hormis le chef de poste sont directement concernés par le transfert de leur activité. Un entretien individuel avec la directrice du pôle pilotage et ressources sera proposé le moment venu aux personnes concernées, afin de leur présenter les garanties offertes et de répondre à toutes leurs questions individuelles.

L'impact de la restructuration sur les agents sera limité, les deux sites étant distants de 14 kilomètres.

Les personnels rejoignant l'une des structures fusionnées issues de la restructuration de leur service seront éligibles à la prime de restructuration prévue par arrêté ministériel, dans les conditions précisées par les circulaires en vigueur à la date de mise en œuvre.

Nota : À l'issue de la restructuration, la trésorerie fusionnée de Belley comprendra un nombre d'agents ne permettant plus au service de respecter les critères imposés par l'instruction générale harmonisée relative au temps de travail pour une organisation du travail sur quatre jours et demi. En conséquence, les agents de la structure relèveront du régime de temps de travail de droit commun, organisé sur 5 jours. Les agents du poste devront donc se prononcer par un vote, dans les conditions prévues à l'instruction précitée, sur le nouveau positionnement des plages fixes et variables applicables à leur service. Le nouveau règlement intérieur résultant de cette consultation sera ensuite soumis au comité technique local avant mise en œuvre.

6 - Démarches et procédures engagées – Accompagnement des opérations au niveau local

Les personnels concernés connaissent l'existence du projet, dont toutes les phases de la mise en œuvre leur seront régulièrement communiquées.

Un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs du projet sera constitué avec pour objet la programmation dans les meilleures conditions de l'ensemble des opérations rendues nécessaires par la restructuration envisagée (aspects immobiliers, logistiques, informatiques, comptables...).

En parallèle, des actions d'information et de concertation ont été entreprises en direction des élus locaux concernés par le projet.

Ces différents échanges font l'objet d'une information régulière du Préfet.